

Adhésion au BCDA entant que TITULAIRE DE DROITS D'AUTEUR

Role(s)			Catégorie(s) d'oeuvres
Créateur de musique <input type="checkbox"/>	Editeur de journaux <input type="checkbox"/>		Oeuvres Musicales <input type="checkbox"/>
Parolier / Librettiste <input type="checkbox"/>	Agence de presse <input type="checkbox"/>		Oeuvres Audiovisuelles <input type="checkbox"/>
Editeur de musique <input type="checkbox"/>	Auteur de Beaux-Arts <input type="checkbox"/>		Oeuvres Littéraires <input type="checkbox"/>
Auteur de scénario / Auteur de dialogues <input type="checkbox"/>	Dessinateur / Artiste graphique <input type="checkbox"/>		Oeuvres d'art Visuel (plastique et graphique) <input type="checkbox"/>
Réalisateur <input type="checkbox"/>	Dessinateur de bandes dessinées <input type="checkbox"/>		Oeuvres photographiques <input type="checkbox"/>
Monteur de films <input type="checkbox"/>	Designer <input type="checkbox"/>		Oeuvres Architecturales <input type="checkbox"/>
Directeur de la Photographie / Cinematographe <input type="checkbox"/>	Photographe <input type="checkbox"/>		Oeuvres Chorégraphiques <input type="checkbox"/>
Auteur de sous-titres <input type="checkbox"/>	Architecte <input type="checkbox"/>		Oeuvres Dramatiques <input type="checkbox"/>
Infographiste <input type="checkbox"/>	Chorégraphe <input type="checkbox"/>		Oeuvres Dramatico-Musicales <input type="checkbox"/>
Auteur / Poete <input type="checkbox"/>	Dramaturge <input type="checkbox"/>		
Journaliste <input type="checkbox"/>	Metteur en scène <input type="checkbox"/>		
Editeur de livres <input type="checkbox"/>	Concepteur de production (Décorateur) <input type="checkbox"/>		
Editeur de revues / Périodiques / magazine <input type="checkbox"/>	Créateur de costume <input type="checkbox"/>		

ET/OU

Adhésion au BCDA en tant que TITULAIRE DE DROITS VOISINS DU DROIT D'AUTEUR

Role(s) -PRODUCTION		Role(s) - INTERPRETATION	Catégorie(s) d'enregistrement/ Production
Producteur de musique <input type="checkbox"/>		Artiste-interprete <input type="checkbox"/>	Enregistrement Sonore/ Production Musicale <input type="checkbox"/>
Producteur audiovisuel <input type="checkbox"/>		Acteur / Comédien <input type="checkbox"/>	Enregistrement Audiovisuel/ Production Audiovisuelle <input type="checkbox"/>
		Danseur <input type="checkbox"/>	Captation d'un spectacle <input type="checkbox"/>

Etendue de votre apport exclusive au BCDA, droits d'auteur (en tant que compositeur ou éditeur) :

Apport du droit d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique de toutes vos oeuvres pour le Congo et tous autres territoires:

Ou

Apport du droit d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique de toutes vos oeuvres pour le Congo uniquement :

ET/OU

Etendue de votre apport exclusive au BCDA , droits voisins du droits d'auteur (en tant que producteur et/ou artiste-interprete) :

Apport du droit d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique de tous vos enregistrements pour le Congo et tous autres territoires:

Ou

Apport du d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique de tous vos enregistrements pour le Congo uniquement :

Je soussigné(e), (nom, prénom) _____
atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements communiqués et m'engage à communiquer à la première demande tout document justificatif nécessaire à la gestion opérée par le Bureau Congolais du Droit d'Auteur,
déclare avoir pris connaissance des dispositions des Statuts et du Règlement intérieur du Bureau Congolais du Droit d'Auteur, sis 1 avenue Charles de Gaulle à Brazzaville (Congo) et y adhérer et m'y conformer sans restriction ni réserve en tant member actif, faire l'apport à titre exclusif des droits susmentionnés et de mon éventuel droit de suite.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature _____

Droit d'exécution ou de représentation publique (DEP): une représentation ou exécution publique est une représentation ou exécution d'une oeuvre dans un lieu où se public est ou peut être présent ou dans un lieu fermé au public mais où se trouve rassemblé un nombre important de personnes ne faisant pas partie du cercle de famille habituel ou des connaissances les plus proches. La représentation ou exécution publique comprend aussi la représentation ou exécution au moyen d'enregistrement; par conséquent, les oeuvres musicales incorporées dans des phonogrammes sont considérées comme "exécutées en publique" lorsque les sons ainsi enregistrés sont diffusés à l'aide d'amplificateurs, dans des lieux tels que des discothèques ou des centres commerciaux.

Droit de reproduction mécanique (DRM): la reproduction mécanique d'une oeuvre musicale a lieu lors de toute duplication de celle-ci, quelle que soit le média ou le support utilisé. L'acte de radiodiffusion, par exemple, implique une duplication de l'oeuvre de même que le streaming, le téléchargement ou a fortiori le pressage de CDs.